

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

1, rue Max Devaux
70000 VESOUL

Tél : 03 84 77 00 00 - E-mail : contact@sied70.fr – Site internet : sied70.fr

Compte rendu de la Commission « Concessions et IRVE » du 28 juin 2022

Présents en présentiel :

Membres de la Commission : André GAUTHIER (Président), Antoine BONNE (délégué de Bougnon), Yves PELLETIER (délégué de Nantilly).

Membres du Bureau syndical : Jean-Marc JAVAUX (Président), Denis DAGOT (administrateur).

Présents en distanciel :

Membres de la Commission : Fabrice BOUVERET (délégué de Fouchecourt) Christophe BESSON (délégué de Cugney), Jacques CHAVY (délégué de Sorans-les-Breurey), Mathieu FRITSCH (délégué de Montureux-et-Prantigny), Emmanuel LANDEAU (délégué de Chaumerenne), Géorgina MORTON (déléguée de VERNOIS-SUR-MANCE), Philippe TRAN (délégué de Frahier-et-Chatebier).

Membres du Bureau syndical : Denis DAGOT (Administrateur), Virginie LUTHRINGER (Administratrice).

Excusés : Pascal GAVAZZI (Vice-Président), Philippe COMBROUSSE (Vice-Président), Daniel NOURRY (Secrétaire), Viviane CARSANA (Administratrice).

Le Président de la commission «Concessions et IRVE», André GAUTHIER, ouvre la séance qui se déroule en présentiel au siège du SIED 70 au 1 rue Max Devaux à VESOUL, et en visioconférence.

Proposition de tarifs pour les bornes de recharge :

Les membres de la commission prennent connaissance du bilan de fonctionnement des bornes de recharge déjà installées (bornes dites « accélérées »), du projet de déploiement des 10 bornes dites « rapides » et des différentes perspectives d'évolution du service dans les années à venir.

Au vu de ces éléments, la commission « concession et IRVE » émet un avis favorable à la mise en place des tarifs suivants :

Charges accélérées (mise en place du tarif au 01/01/2023) :

Terme fixe : 1,50€
0,39€ / KWh
0,20€ / min (applicable 30 minutes après la charge complète)

Charges rapides (mise en place du tarif au 01/09/2022) :

Terme fixe : 2,00€
0,49€ / KWh
0,20€ / min (dès après la charge complète)